



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 mai 2016

Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Deuxième session  
Le Caire, 17-19 mai 2016

## Note conceptuelle

### I. Historique et raison d'être

1. Le Forum régional africain pour le développement durable procède des décisions importantes prises par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue en 2012, pour renforcer le cadre institutionnel du développement durable à tous les niveaux. L'une de ces décisions concerne la création du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui est chargé d'assurer le suivi et l'application efficaces des engagements pris à l'échelle mondiale en faveur du développement durable. La Réunion régionale africaine d'application, tenue en novembre 2012, a ensuite formulé des recommandations précises relatives aux organes chargés du développement durable. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est appelée, aux termes de ces recommandations, à convoquer, de concert avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), et en collaboration avec les partenaires pertinents, un forum politique régional africain pour le développement durable, en prévision des sessions du Forum politique de haut niveau. La Réunion régionale d'application a déclaré qu'il convenait, à l'occasion du forum régional, d'offrir une plate-forme solide permettant de mieux intégrer les trois dimensions du développement durable.

2. En juillet 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a officiellement établi, par sa résolution 67/290, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en tant que principale instance de l'ONU chargée du développement durable. Remplaçant la Commission du développement durable, il se réunit une fois tous les quatre ans au niveau des chefs d'État et de gouvernement sous les auspices de l'Assemblée générale; et une fois par an sous les auspices du Conseil économique et social. Il adopte des déclarations négociées.

3. L'Assemblée générale a, par la résolution susmentionnée, décidé que le Forum se tiendrait, sous les auspices du Conseil économique et social et à compter de 2016, à des examens réguliers du suivi et de l'exécution des engagements et objectifs relatifs au développement durable, notamment ceux ayant trait aux moyens d'exécution utilisés dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015.

4. Le Forum politique de haut niveau a tenu trois réunions à ce jour. Sa réunion inaugurale a été convoquée le 24 septembre 2013 par le Président de l'Assemblée générale, sur le thème général suivant: « *Construire l'avenir que*

*nous voulons: de Rio+20 au Programme de développement pour l'après-2015<sup>1</sup> ». Sa deuxième réunion, tenue pour la première fois sous les auspices du Conseil économique et social, a eu lieu du 30 juin au 9 juillet 2014<sup>2</sup>. Sa réunion de 2014 a eu pour thème « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable ». Sa troisième réunion – la deuxième ayant lieu sous les auspices du Conseil économique et social – s'est tenue du 26 juin au 8 juillet 2015 sur le thème suivant: « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi – Le Forum politique de haut niveau après 2015 ».*

5. L'Assemblée générale des Nations Unies a, dans sa résolution portant création du Forum politique de haut niveau, décidé que ses réunions tenues sous les auspices du Conseil économique et social s'appuieront sur des consultations régionales préparatoires; reconnu l'importance de la dimension régionale du développement durable; et invité les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du Forum, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, avec la participation, selon le cas, d'autres entités régionales, des grands groupes et d'autres parties prenantes. Conformément à ladite résolution, le Forum régional africain pour le développement durable a été établi en 2015 par la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue en mars 2015. Le Forum régional africain pour le développement durable a été établi par la résolution 930 (XLVIII) qui invite la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser tous les deux ans le Forum régional africain pour le développement durable. Dans la même résolution, les ministres s'engagent à collaborer étroitement avec les gouvernements nationaux pour appuyer l'organisation du Forum régional africain pour le développement durable; et encouragent les États membres à renforcer leur engagement et leur appui en faveur dudit Forum.

6. C'est dans ce contexte que la réunion inaugurale du Forum régional africain pour le développement durable a été organisée par la Commission économique pour l'Afrique en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque africaine de développement (BAD), à Addis-Abeba, les 17 et 18 juin 2015. La neuvième session du Comité du développement durable de la Commission économique pour l'Afrique a servi de cadre au Forum régional africain pour le développement durable 2015. Ce dernier a adopté la contribution collective de l'Afrique au Forum politique de haut niveau de 2015, sous la forme d'idées majeures portant sur le thème et d'autres questions intéressant le Forum. Ces idées majeures ont été présentées au Forum politique de haut niveau par le Président de la neuvième session du Comité du développement durable. Elles incluent notamment les éléments suivants:

a) Le Forum régional africain pour le développement durable constitue l'instance régionale intergouvernementale qui, avec la participation des grands groupes et de la société civile, est chargée de discuter de la contribution collective de l'Afrique au Forum politique de haut niveau; de sa périodicité; et de son programme;

---

<sup>1</sup><https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2013>

<sup>2</sup><https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2014>

b) Il importera de tirer parti des expériences des réunions régionales africaines d'application, notamment de leurs réussites, difficultés et enseignements, si l'on veut assurer le bon fonctionnement du Forum régional africain pour le développement durable. À cet égard, la Commission économique pour l'Afrique devrait organiser des forums régionaux conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, en collaboration avec le NEPAD, le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres acteurs pertinents;

c) L'Agenda 2063 fixe le cadre africain de la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et celui, concomitant, des objectifs de développement durable. L'Agenda et ses objectifs, cibles et indicateurs devraient ainsi constituer un cadre solide pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports s'agissant de la mise en œuvre efficacement réalisée à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale;

d) L'Afrique dispose de plusieurs plates-formes susceptibles d'appuyer les examens thématiques menés sous les auspices du Forum régional africain pour le développement durable. Ces plates-formes incluent les comités statutaires de la CEA; les réunions conjointes du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique; les conférences ministérielles africaines sur l'environnement; et d'autres organismes ministériels africains. Si les examens thématiques étaient approuvés dans le cadre du Forum politique de haut niveau, les contributions de ces plates-formes et du système des Nations Unies seraient optimisées, en tenant compte des avantages comparatifs qu'elles offrent sur le plan de la masse critique de compétences nécessaire à l'examen d'un domaine thématique particulier;

e) Les organismes de coordination nationaux du développement durable sont indispensables à la cohérence et à l'intégration des processus de planification et de prise de décision au niveau national, ainsi qu'à l'efficacité des liens noués des instances locales aux instances mondiales. Les organismes nationaux chargés du développement durable devront assurer l'intégration des trois dimensions du développement durable, et promouvoir la prise en compte dudit développement durable aux niveaux les plus élevés des organes décisionnels gouvernementaux, des entreprises privées et des organisations de la société civile, dans le respect des priorités et stratégies nationales.

**Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016 à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 et du Programme d'action d'Addis-Abeba** *Le Forum politique de haut niveau de 2016 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030*

7. Le Forum politique de haut niveau de 2016 (tenu sous les auspices du Conseil économique et social) aura lieu à New York du 11 au 20 juillet 2016 sur le thème suivant: « *Veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte* ». Cette session sera la première à se tenir depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, par les chefs d'État et de gouvernement, en septembre 2015. Il est attendu que le forum produise à cette occasion des premiers résultats. Son mandat le charge d'« exercer une action

mobilisatrice, de donner des orientations et de formuler des recommandations aux fins de la mise en œuvre et du suivi du Programme à l'horizon 2030; de suivre et passer en revue les progrès accomplis; de favoriser la cohérence des politiques éclairées par les faits probants, les données scientifiques et les données d'expériences des pays; et de traiter les questions nouvelles ou émergentes<sup>3</sup> ».

8. Le Programme à l'horizon 2030 façonnera les politiques et stratégies de développement des pays ces 15 prochaines années. Il repose sur 17 objectifs de développement durable<sup>4</sup> et 169 cibles connexes (voir annexe I). Les objectifs de développement durable sont intégrés et indivisibles, et prennent en considération les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée (Nations Unies, 2015). Ils énoncent les priorités de développement durable de l'Afrique en se référant à la Position commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015. Il convient de rappeler à ce propos que les conclusions de la Réunion consultative régionale africaine sur les objectifs de développement durable, qui a approuvé, en 2013, lesdits 12 objectifs, a servi de contribution technique aux travaux du Comité de haut niveau sur le Programme de développement pour l'après-2015 (CEA, 2015). Ces travaux ont abouti à la Position commune africaine.

9. Les chefs d'État et de gouvernement appellent les États membres à élaborer, dans les plus brefs délais, des réponses nationales réalistes et ambitieuses aux fins de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030. Ces réponses nationales peuvent s'inspirer des instruments de planification existants, tels que les stratégies nationales de développement ou les stratégies nationales de développement durable, selon les cas.

***Le Développement durable des ressources naturelles comme une contribution critique clé de la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063***

10. Le Programme à l'horizon 2030 reconnaît que les cadres d'action régionaux et sous régionaux peuvent aider à traduire plus efficacement des politiques de développement durable en actions concrètes au niveau national. Il réaffirme à cet égard qu'il importe de soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ce dernier a remplacé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains en janvier 2015, en tant que cadre de développement à long terme (période de 50 ans). Il a pour objectif de réaliser une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique (CUA, 2015). Les plans décennaux servent de cadres pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le premier de ces plans couvre la période 2014-2023<sup>5</sup>.

11. Les deux agendas priorise la transformation structurelle. Les ressources naturelles y compris minérales, restent des piliers pour réaliser la transformation structurelle inclusive en Afrique. Les produits de l'exploitation minière sont essentiels à tous les aspects de la vie, contribuant à la santé, au bien-être et au développement de la société (PNUD, 2015). Combiné à une capacité à mobiliser des ressources matérielles, technologiques et financières nécessaires pour le développement durable, il est clair que les minéraux et les produits de l'extraction jouent un rôle important dans l'ordre du jour des ODD comme illustré à l'annexe II.

12. L'Agenda 2063 souligne la nécessité « d'un plan endogène pour la transformation basée sur l'exploitation des avantages comparatifs du continent

---

3

5

grâce à ses ressources naturelles ». L'Agenda priorise également l'industrialisation des économies africaines par l'ajout d'enrichissement et de valeur aux ressources naturelles, et la mise en œuvre de la « Vision Mine Afrique », au niveau national, régional et continental. À cet égard, il est à noter que la « Vision Mine Afrique » stipule qu'«une stratégie d'industrialisation et de développement de l'Afrique basée sur les ressources doit être ancrée dans l'utilisation des actifs de ressources importantes de l'Afrique pour catalyser le développement industriel diversifié, comme cela a été mis en œuvre avec succès par plusieurs économies basées sur l'exploitation des ressources minières dans le monde développé"(AUC, 2009)

13. Le secteur des minéraux fournit donc une occasion pour amener les deux agendas d'une manière intégrée et coordonnée pour le développement durable de l'Afrique. Cela met en évidence la possibilité du secteur minier à fournir un cadre à l'examen et à la promotion des approches intégrées pour la mise en œuvre des deux programmes.

14. La mobilisation des ressources nationales va jouer un rôle important dans la réalisation des niveaux ambitieux de financement nécessaires à la mise en œuvre des deux Agendas. Les deux programmes soulignent la mobilisation interne des ressources comme étant cruciale pour la réalisation du financement requis. Selon le premier plan de 10 ans pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, malgré le financement nécessaire par le biais de mécanismes de financement externes, la mobilisation interne de ressources devrait contribuer en moyenne de 75 à 90 pour cent du financement de l'Agenda 2063 pour les pays. Certains projets de l'Agenda 2063 financé par une telle proportion des ressources pourraient être générés par des véhicules tels que la maximisation de la rente des ressources naturelles et l'encadrement des flux financiers illicites.

15. Le secteur minier reste une source importante de flux financiers illicites. Réduire les fuites illicites contribuera de manière significative à la mobilisation des ressources pour les gouvernements afin de mettre en œuvre les deux agendas. L'Agenda 2063 vise également à éliminer toutes les formes de flux financiers illicites. Quant à l'Agenda 2030, il vise à réduire les flux financiers illicites au cours des 15 prochaines années et à renforcer le recouvrement et la restitution des avoirs détournés.

16. Le secteur minier est donc essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable et aux aspirations de l'Agenda 2063.

Le Forum politique de haut niveau 2016 sera la première instance à se réunir dans les délais prévus pour la double mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Les pays africains ont signés les deux instruments. Ce chevauchement exige des pays africains qu'ils adoptent des cadres stratégiques régionaux, et plus particulièrement nationaux, intégrés, en prévoyant des plans de développement nationaux, afin d'assurer l'efficacité de la double mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

17. Pour ce qui est du suivi et de l'examen, le Programme à l'horizon 2030 stipule qu'ils seront de la responsabilité première des gouvernements à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ces 15 prochaines années. De même, le Programme à l'horizon 2030 confirme le mandat et le rôle central du Forum politique de haut niveau, qui est placé sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, lorsqu'il supervise le suivi et l'examen à l'échelle mondiale. L'examen thématique des progrès, notamment de ceux qui concernent les questions transversales, aura également lieu sous la supervision du Forum politique de haut niveau. Il sera étayé par les travaux des commissions techniques et ceux des autres organismes ou forums intergouvernementaux, ce qui mettra en évidence le caractère intégré des objectifs de développement durable et des liens entre eux. L'examen engagera l'ensemble des acteurs pertinents et, lorsque cela est possible, enrichira, ou respectera, le cycle du

Forum politique de haut niveau. Le Programme à l'horizon 2030 stipule que le suivi et l'examen au niveau régional et sous régional peuvent être l'occasion d'une transmission de connaissances entre pairs et qu'à cet égard, il est favorable à la coopération des commissions et organisations régionales et sous régionales.

18. L'Agenda 2063 recommande par ailleurs la création d'un cadre annuel de discussion africain destiné, entre autres, à prendre les mesures qu'imposent les rapports sur son évolution, à mobiliser les parties prenantes pour accélérer sa concrétisation et à déterminer les meilleures pratiques et les porte-drapeaux permettant d'accélérer sa mise en œuvre (CEA et CUA, 2016). Cette recommandation fait clairement ressortir le double rôle des pays africains et des acteurs régionaux qui doivent suivre et examiner l'Agenda 2063 et le Programme à l'horizon 2030.

***Le Forum politique de haut niveau de 2016, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba***

19. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en juillet 2015, dans sa résolution 69/313, le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Ce Programme d'action fixe le cadre du financement du développement durable à l'échelle mondiale. Il est reconnu comme faisant partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>6</sup>. Les pays ont, dans ledit Programme d'action, pris des engagements sur les ressources publiques intérieures; les activités et les financements privés intérieurs et internationaux; la coopération internationale au développement; le commerce international en tant que moteur du développement; l'endettement et sa viabilité; la science, la technologie et l'innovation; le renforcement des capacités; et le suivi des données.

20. Le suivi du Programme d'action est effectué annuellement par le Forum du Conseil économique et social sur le financement du développement. Ce Forum a pour mandat de suivre et d'examiner les objectifs du financement du développement, ainsi que les moyens de mettre en œuvre le Programme à l'horizon 2030. Ses conclusions servent au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 effectués par le Forum politique de haut niveau<sup>7</sup>. Cette convergence du suivi et de l'examen du Forum sur le financement du développement et du Programme à l'horizon 2030, au niveau du Forum politique de haut niveau, présente un caractère logique puisque les progrès accomplis dans la fourniture des moyens de mise en œuvre détermineront le rythme de la réalisation des objectifs et cibles fixés dans le Programme à l'horizon 2030. Cette convergence implique que le suivi et l'examen effectués à l'échelle régionale par le Forum régional africain pour le développement durable devraient prendre acte de ce lien étroit, et analyser les progrès et les difficultés de la fourniture des moyens de mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.

***L'intégration de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen: un impératif pour le Programme à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063***

21. Les pays africains se sont engagés à mettre en œuvre à la fois le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Les délais d'exécution des deux instruments coïncident, puisque le Programme à l'horizon 2030 s'étend de 2015 à 2030 et le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 s'applique de 2014 à 2023. Les processus d'élaboration ont également été concomitants, mutuellement bénéfiques et porteurs d'objectifs et de cibles communs pour les États membres africains. Les deux instruments doivent

---

<sup>6</sup>Voir para. 40 du Programme 2030.

<sup>7</sup> Voir para. 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba.

également être suivis et examinés annuellement. La cohérence de l'exécution et des stratégies de suivi est essentielle à la concrétisation de leurs objectifs et à l'évaluation de leurs avancées. Sans cette cohérence dans les approches, les moyens d'exécution risquent d'être déployés inefficacement, et les répétitions, nombreuses. La charge de travail des États membres et des acteurs régionaux, en particulier au niveau de l'établissement des rapports, des suivis et des examens, s'accroîtra prochainement. Cette difficulté, dont les répercussions seront, de toute évidence, importantes sur l'efficacité des moyens d'exécution limités, exigera, pour être résolue, des pays africains qu'ils envisagent d'adopter des approches intégrées et harmonisées pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen des deux instruments.

22. Anticipant la nécessité, et donc l'obligation, faite à l'Afrique d'adopter une stratégie cohérente permettant de mettre en œuvre, de suivre et d'examiner l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de façon efficace et coordonnée, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine ont convoqué la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (couramment appelée « Conférence des ministres »), en mars 2016. Son thème était : « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ».

23. Les participants ont pris des décisions majeures et formulé des recommandations précises sur ce thème. La Conférence, tenue dans le contexte du Forum politique de haut niveau et du Forum régional africain pour le développement durable, a notamment abouti aux résultats pertinents suivants.

24. Les participants à la Conférence:

a) Ont reconnu que les multiples cadres de développement n'ont pas atteint l'objectif impérieux d'une croissance accélérée, inclusive et durable en Afrique, ce qui a affaibli ses perspectives en matière de transformation structurelle;

b) Ont souligné qu'il était essentiel que l'Afrique adopte une stratégie cohérente permettant de mettre en œuvre l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de façon efficace et coordonnée. Ils ont convenu, à cet égard, d'adopter un cadre unique pour le suivi et l'évaluation des deux instruments, ainsi qu'une architecture de présentation de rapports commune pour l'établissement d'un seul rapport périodique d'exécution;

c) Ont reconnu que l'établissement des rapports relatifs aux deux cadres apparemment séparés s'avèrerait coûteux, et recommandé ainsi qu'un mécanisme unifié de présentation de rapports soit mis en place dans le respect des objectifs et cibles fixés par l'exercice entrepris au niveau de la finalité, de la cartographie des indicateurs et de l'évaluation des coûts;

d) Ont pris acte des importants besoins de capacités pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme à l'horizon 2030, et noté l'impérieuse nécessité d'accorder un degré de priorité élevé au renforcement des capacités correspondantes à tous les niveaux;

e) Ont adopté une résolution sur le Forum régional africain pour le développement durable, qui réaffirme que le Forum organisé par la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec d'autres partenaires, assurera le suivi et l'examen du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Agenda 2063 et du Programme de

développement durable à l'horizon 2030. Dans ladite résolution, les participants ont plus précisément:

- i) Reconnu la nécessité d'aligner les consultations biennales du Forum régional africain pour le développement durable avec les réunions annuelles du Forum politique de haut niveau pour le développement durable;
- ii) Demandé à la Commission économique pour l'Afrique de convoquer annuellement, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, le Forum régional africain pour le développement durable, afin qu'il assure le suivi et l'examen du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- iii) Décidé que le Forum régional africain pour le développement durable utilisera les plates-formes existantes, en évitant de créer de nouvelles structures administratives; et encouragera la coordination, la cohérence, l'apprentissage et le partage des meilleures pratiques au niveau des organismes de développement des Nations Unies et avec les autres forums et organisations régionaux et sous régionaux;
- iv) Encouragé les États membres à participer au Forum régional africain pour le développement durable prévu du 17 au 19 mai 2016, et au Forum de haut niveau pour le développement durable prévu du 11 au 20 juillet 2016 à New York.

## **II. Le Forum régional africain pour le développement durable de 2016**

### **A. Objectif et thème**

25. Le Forum régional africain pour le développement durable de 2016 préparera le Forum politique de haut niveau de 2016. Il se tiendra ainsi dans le contexte de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la transition menant les pays africains vers l'Agenda 2063. Il fera suite à l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui est lié à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Les pays africains se sont engagés à les mettre en œuvre tous les deux. Le Forum se tiendra également peu après la neuvième Conférence conjointe des ministres de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine, dont les conclusions fourniront des orientations judicieuses, ce qui permettra à l'Afrique de bénéficier au mieux des trois instruments.

26. C'est en ce sens et dans ce contexte que la Commission économique pour l'Afrique organise, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement, le Forum régional africain pour le développement durable 2016. Son objectif est de *discuter et de convenir de la contribution collective de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2016 sous la forme d'idées majeures.*



27. La session 2016 du Forum régional africain pour le développement durable se tiendra sous le thème «Garantir la mise en œuvre et le suivi inclusifs et intégrés de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063". Ce thème est aligné sur celui du Forum Politique à Haut Niveau 2016. Il permettra aux pays africains d'envisager l'inclusion comme le principe directeur des approches intégrées de la mise en œuvre, du suivi et l'examen des deux agendas et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Le secteur des minéraux et de l'extraction minière a longtemps été considéré comme un secteur économique enclavé, et constitue donc un test décisif. En effet, si ce secteur peut être intégré dans le développement durable, alors cela démontrera que l'intégration de tout autre secteur n'est pas irréalisable. Compte tenu de ce qu'offre le secteur minier pour la mise en œuvre intégrée des deux Agendas, le thème permettra également aux pays de mettre en évidence l'importance de l'inclusion de ce secteur dans le développement durable; et d'examiner comment le secteur pourrait contribuer à la mobilisation de ressources nationales pour la mise en œuvre des deux Agendas.

28. En raison de son caractère multipartite, le Forum régional africain pour le développement durable de 2016 affiche un thème étroitement proche de celui de la Conférence des ministres 2016 de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine, ce qui permettra aux acteurs au sens large de s'engager en faveur des principales décisions et idées de ladite Conférence, de les assimiler et de les renforcer. Ceci augure d'une bonne cohérence pour la position de l'Afrique sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen des deux instruments mutuellement bénéfiques.

#### *Sous-thèmes du Forum régional*

29. Le thème du Forum se divise en plusieurs sous-thèmes comme suit. Cette division permet aux États membres et aux autres acteurs d'examiner en profondeur et de dégager des idées majeures sur les aspects les plus pertinents du thème général:

- i) La transformation inclusive au service du développement durable;
- ii) Cadre de résultats intégré;
- iii) Mise en œuvre intégrée;
- iv) Suivi intégré.

## **B. Format du Forum**

30. Le Forum régional africain pour le développement durable 2016 se tiendra sur deux jours. Il sera précédé d'une réunion d'une journée du groupe d'experts de certains pays africains<sup>8</sup> qui participeront aux examens nationaux menés durant le Forum politique de haut niveau de 2016. Les représentants des neuf grands groupes et d'autres acteurs tiendront également une réunion consultative avant le Forum régional africain pour le développement durable. Les conclusions des deux réunions préalables seront présentées au Forum régional. Une réunion pré-Forum rassemblera les grands groupes la veille de la réunion de deux jours.

<sup>8</sup> Ces six pays africains sont l'Égypte, Madagascar, le Maroc, l'Ouganda, la Sierra Leone et le Togo.

### ***Ouverture du Forum***

31. Le représentant du Gouvernement égyptien ouvrira officiellement la réunion. Prendront la parole au cours de la séance inaugurale, le Président du Forum régional africain pour le développement durable de 2015, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des organismes partenaires du système des Nations Unies.

### ***Table ronde de haut niveau sur les opportunités et les défis dans la réalisation de la mise en œuvre inclusive et intégrée de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063***

Le but de cette session est de préparer le terrain pour les délibérations du Forum en signalant les questions essentielles relatives au thème de la Conférence tout en suggérant des options pour y répondre. Sous ce point de l'ordre du jour, un panel de haut niveau issu de différents milieux tels que le développement économique et social, la gestion des ressources naturelles, le développement minier et le financement du développement se réuniront pour discuter et partager leurs points de vue sur les défis et les opportunités qu'offre la réalisation inclusive et la mise en œuvre intégrée des deux Agendas. Le secteur des ressources naturelles reste un secteur réunissant les trois dimensions du développement durable et constitue la plus grande opportunité pour aligner les deux ordres du jour compte tenu de ses implications pour l'inclusion, la croissance et la prospérité. En effet, la transformation structurelle de l'Afrique, incarnée dans l'Agenda 2063, ne peut être atteinte sans une gestion des ressources naturelles, comme principale mesure des progrès réalisés.

### ***Aspects organisationnels***

32. Il est proposé que les travaux du Forum soient dirigés par un Bureau élu par les États membres participants. Ce Bureau serait composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur. Lors de l'élection de ses membres, on veillera à ce que les pays des cinq sous-régions soient représentés de façon équilibrée en tenant compte de la composition du précédent Bureau de 2015.

33. ***Séances plénières et en petits groupes*** Le Forum comptera sept séances plénières consacrées aux principaux sous-thèmes de la réunion et à d'autres questions intéressant le Forum (voir ci-dessous). Toutes les séances plénières feront l'objet d'un rapport de fond. Des séances de groupes parallèles auront lieu à l'issue des débats thématiques et de l'établissement des rapports des pré-réunions. Elles examineront les propositions relatives aux idées majeures. Les présidents des séances de groupes seront choisis par le Président du Forum parmi les vice-présidents du Forum. Pourront participer aux séances de groupes, les représentants des États participants; des organisations intergouvernementales; des organismes du système des Nations Unies; des grands groupes; et d'autres acteurs. Les principales séances sont brièvement présentées ci-dessous.

- i) ***La transition des OMD aux objectifs de développement durable:*** La présentation qui sera faite pendant cette séance, et le débat qui suivra, s'appuieront sur le rapport relatif à l'état d'avancement de la réalisation des OMD dans la région, aux travaux inachevés, aux difficultés connexes et aux enseignements tirés. La séance donnera lieu à un échange de vues sur la nécessité, et les moyens efficaces, de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable fixés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

- a. *La transformation inclusive au service du développement durable. La croissance économique impressionnante que les pays africains ont affichée depuis plus d'une décennie a été décrite comme étant non-inclusive. Pour ce faire, le continent a besoin de promouvoir la diversification économique fondée sur l'utilisation inclusive et efficace de ses ressources naturelles, y compris les minéraux. L'inclusion est particulièrement importante, car il est reconnu que la richesse générée par les ressources naturelles de l'Afrique et qui ont entraîné le développement n'ont pas été réparties de manière équitable. Les participants examineront ainsi les principales problématiques; identifieront et structureront les orientations et mesures politiques propices à l'inclusion ; et s'assureront que l'inclusion fonde la mise en œuvre, le suivi et l'examen intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et fait l'objet d'un suivi dans leur cadre.*
- ii) *Cadre de résultats intégré:* Cette séance inclura une présentation du cadre de résultats intégré, qui a été adopté à la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Le Forum pourra examiner et structurer les mesures d'avenir qui consolideront le cadre en vue d'orienter l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres stratégiques nationaux;
- iii) *Mise en œuvre intégrée:* Il est important que les plans de développement des pays soient adaptés à la mise en œuvre des deux instruments. Cette séance inclut une présentation des principales problématiques, des mesures correctives requises et des moyens d'exécution permettant la mise en œuvre intégrée des deux instruments. À cet égard, il est important de mettre en évidence les possibilités que le développement du secteur minier fournit à générer et à mobiliser des ressources nationales pour la mise en œuvre des deux programmes.
- iv) *Suivi et examen intégrés:* Le suivi et l'examen sont une obligation majeure pour les deux instruments. Ils évaluent en effet les progrès, partagent les enseignements tirés et identifient les mesures et les actions politiques qui accéléreront la mise en œuvre. Les instances chargées du suivi et de l'examen, et leurs délais, sont définis pour les deux instruments. Cette séance examinera ainsi la manière dont il faut intégrer le suivi et l'examen, ainsi que les mesures à prendre en ce sens, afin que la charge de travail soit réduite; l'apprentissage, mutuel; et la mise en œuvre des deux instruments, accélérée;
- v) *Rapports des réunions préalables:* Il s'agira au cours de cette séance d'obtenir des éclaircissements et d'examiner brièvement de courtes présentations sur les conclusions de la réunion d'experts des pays africains à l'examen lors de la réunion du Forum politique de haut niveau de 2014 et sur les réunions des grands groupes. Des enseignements et perspectives utiles issus de ces réunions devraient guider les messages clés dont conviendra le Forum régional africain;
- vi) *Examen des messages clés du Forum régional africain au Forum politique de haut niveau.* Cette séance sera consacrée à peaufiner, finaliser et approuver les messages clés issus des séances

parallèles en groupes qui soumettront leur travaux au Forum politique à haut niveau.

### **C. Résultats attendus**

29. Le Forum régional africain pour le développement durable de 2016 devrait avoir les résultats suivants:

a) Une meilleure compréhension et une meilleure appréciation de la nécessité impérieuse d'adopter des approches inclusives et intégrées pour la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063;

b) Une articulation claire des priorités de l'Afrique et des messages clés sur le thème du Forum, comme contribution collective de l'Afrique au Forum politique de haut niveau de 2016.

### **D. Produits escomptés**

30. Les produits suivants sont escomptés à l'issue de la réunion:

a) La contribution collective convenue de l'Afrique au Forum politique de haut niveau de 2016 et des orientations pour les États membres sous forme de messages clés pour assurer la mise en œuvre et le suivi inclusifs et intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063;

b) Un rapport de synthèse des débats contenant notamment les questions les plus importantes, les priorités et les recommandations sur le thème du Forum régional africain pour le développement durable de 2016.

### **E. Documents**

Documents d'avant session comprennent :

- a) La présente note conceptuelle;
- b) Un rapport sur le passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable;
- c) Un rapport couvrant les sous-thèmes de la réunion;
- d) Les rapports et les conclusions des réunions et manifestations antérieures, notamment de la Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique de et du Forum régional africain pour le développement durable de 2015.

#### ***Documents de la session***

- a) Projet de messages clés du Forum régional africain pour le développement durable pour submission au Forum politique de haut niveau;
- b) Projet de rapport de synthèse des débats de la réunion contenant notamment les questions les plus importantes, les priorités et les recommandations sur le thème.

#### ***Documents d'après la session***

a) Messages clefs approuvés par le Forum régional africain pour le développement durable pour submission au Forum politique de haut niveau;

b) Rapport final de synthèse des débats de la réunion contenant notamment les questions les plus importantes, les priorités et les recommandations sur le thème.

## **F. Participants**

31. Il est envisagé que les participants à la réunion inclueront:

- i) L'ensemble des 54 États membres de la CEA (experts de haut niveau des ministères ou agences chargés de la planification, des finances, de l'environnement, des affaires sociales, des ressources minérales et de l'exploitation minière et de la science et de la technologie)
- ii) Les représentants des grands groupes et autres parties intéressées, notamment la société civile, les milieux d'affaires et organisations industrielles, les universitaires, les établissements de recherche
- iii) La Commission de l'Union africaine
- iv) La Banque africaine de développement
- v) L'Agence de planification et de coordination du NEPAD
- vi) Les communautés économiques régionales
- vii) L'Organisation des Nations Unies et autres agences et organisations internationales
- viii) Les partenaires du développement

## **G. Langues de travail**

32. La réunion se tiendra en anglais, en arabe et en français, avec interprétation simultanée dans les trois langues.

## **H. Dates et lieu**

33. Le Forum régional africain pour le développement durable de 2016 se réunira au Caire, du 17 au 19 mai 2016.

## **I. Contacts**

34. Toute demande de renseignements sur le Forum régional africain pour le développement durable devrait être adressée à:

Mme Fatima Denton,  
Directrice de la Division des initiatives spéciales  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba (Éthiopie)  
Courriel: fdenton@uneca.org

## Annexe I

### Objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030

|   |
|---|
| Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde  |
| Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable   |
| Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge  |
| Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie   |
| Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles   |
| Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau   |
| Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable   |
| Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous  |
| Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation   |
| Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre  |
| Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables  |
| Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables  |
| Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions <sup>9</sup>   |
| Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable   |
| Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité |
| Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes   |
| Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser   |

<sup>9</sup>Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le premier forum international intergouvernemental de négociation de la réaction mondiale au changement climatique.

## Annexe II

### L'exploitation minière et les objectifs de développement durable

